

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE de LE POMPIDOU
48110 LE POMPIDOU – LOZÈRE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 août 2014

PRESENTS : Françoise SAINT-PIERRE, Maire, Noëlle PRATLONG, adjointe, Jean VALMALLE, Adjoint, Hilde VANHOVE, Josiane OLARTE, Frédéric PANTEL, Jean-Claude VIDAL, Bernard GUIN

PROCURATIONS : Marie Louise POYET pour Françoise SAINT-PIERRE
Danielle ROCHER pour Jean-Claude VIDAL

ABSENT EXCUSE : Gaël ROUSSON

Secrétaire de séance : Noëlle PRATLONG

Le compte rendu de la séance du 04 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre "Travaux de voirie - aménagement de la traversée du bourg le long de la RD

Le Maire informe l'assemblée que cet avenant se justifie par l'augmentation des délais de réalisation des travaux de cinq mois.

Il est précisé que l'augmentation des honoraires des missions VISA/DET (direction de l'exécution des travaux) des tranches concernées a été calculée de façon identique pour les deux contrats de maîtrise d'œuvre, à savoir, au prorata temporis.

Les honoraires prévus au marché initial ont été divisés par la durée initiale de réalisation des travaux (8 mois) et multipliés par la durée supplémentaire (5 mois) selon l'avenant au contrat des travaux.

A l'ensemble de ces honoraires prévus une remise de 30 % a été accordée, la totalité des honoraires n'étant pas justifiée du fait du congé des entreprises et des intempéries.

Les honoraires sont ainsi augmentés d'un montant forfaitaire de 2 270,00 € HT, ce qui porte les honoraires à un forfait de rémunération global de 17 120,00 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

□ Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre « Mise en conformité du système d'assainissement du bourg – Réfection des réseaux humides »

Cet avenant se justifie par l'augmentation des délais de réalisation des travaux de cinq mois. Il est précisé que l'augmentation des honoraires des missions VISA/DET (direction de l'exécution des travaux) des tranches concernées a été calculée de façon identique pour les deux contrats de maîtrise d'œuvre, à savoir, au prorata temporis. Les honoraires prévus au marché initial ont été divisés par la durée initiale de réalisation des travaux (8 mois) et multipliés par la durée supplémentaire (5 mois) selon l'avenant au contrat des travaux. A l'ensemble de ces honoraires prévus une remise de 30 % a été accordée, la totalité des honoraires n'étant pas justifiée du fait du congé des entreprises et des intempéries.

Les honoraires sont ainsi augmentés d'un montant forfaitaire de 2 030,00 € HT, ce qui porte les honoraires à un forfait de rémunération global de 16 655,00 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

② Adoption du Règlement intérieur du Conseil municipal du Pompidou

Le contenu du Règlement Intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect bien évidemment des dispositions législatives et réglementaires.

Un projet de document a été rédigé ; il sera adressé à chacun des conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance et exprimer leur avis lors d'une prochaine réunion

L'examen de cette question est donc reporté à un prochain Conseil municipal.

□ Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI

Dans plusieurs domaines déterminés par la loi, les pouvoirs de police attachés à l'exercice des compétences transférées sont automatiquement attribués au président de la communauté de communes.

Néanmoins, la loi permet au maire de s'opposer par arrêté à ce transfert de police automatique (dans les six mois qui suivent l'élection du président de la communauté de communes).

④ Réalisation de jardins communaux

Cinq à six terrains à destination de jardins peuvent être découpés sur la parcelle cadastrée section C n° 952 propriété de la commune. Ces jardins seront proposés à la location en même temps que les appartements communaux situés dans le village, et moyennant la somme de 50,00 €/an , hors consommation et abonnement eau. Les abris de jardins seront soumis à autorisation déposée en mairie.

⑤ Redevance pour occupation du Domaine Public

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de fixer les conditions financières des occupations privatives du domaine public liées notamment aux commerces , de façon à ce que les droits ouverts s'inscrivent dans le respect des principes de gestion et de préservation des espaces publics ainsi que des règles de sécurité publique et de circulation.

Il est ainsi décidé, à la majorité, de fixer à 10,00 € le m²/an le tarif afférent à l'occupation du Domaine Public .

C'est sur cette base que seront pris, le cas échéant, les arrêtés de voirie portant permis de stationnement.

▣ Questions diverses

- a) Lecture du courrier adressé à la Mairie par Madame et Monsieur Magali et Henri PAGES, sollicitant, suite aux travaux d'aménagement de la traversée du village, que solutions soit apportée aux points suivants :
- dommages faits au mur bordant le terrain situé face à leur maison,
 - ornières profondes sur ledit terrain qui n'est pas stabilisé,
 - destruction du caniveau qui existait entre ce terrain et la route, et donc risque de détériorations du fait des eaux de ruissellement.

A noter qu'une partie de ces demandes est déjà satisfaite (réfection du mur).

- b) Devis VALBOIS, pour les réparations à faire sur les portes de la salle polyvalente, et le remplacement des clés de cet immeuble. Ce devis s'élève à **512,40 € TTC**.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir ce devis, et donc de charger la S.A.R.L. VALBOIS de procéder aux travaux nécessaires

- c) Manifestation contre ORANGE : avant que ne s'ouvre le présent Conseil municipal, un point a été fait sur les problèmes consécutifs aux dysfonctionnements de l'opérateur Orange sur notre territoire. A la suite de la manifestation organisée devant la Boutique Orange à Mende, une délégation a été reçue par Madame Le Secrétaire Général de la Préfecture. Malgré les promesses faites nous restons mobilisés, car aucun engagement n'a été pris s'agissant du remplacement du câble défectueux par la fibre optique. A ce jour, bien des abonnés sont encore en panne, et l'avenir n'est pas encore au beau fixe, loin de là.

Il est important de venir signaler à la mairie la ou les pannes affectant vos lignes afin que nous puissions alerter les services techniques et relayer l'information auprès de la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30